

BULLETIN DES AGRICULTEURS DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

Siège social : 2, RUE SCRIBE, NANTES

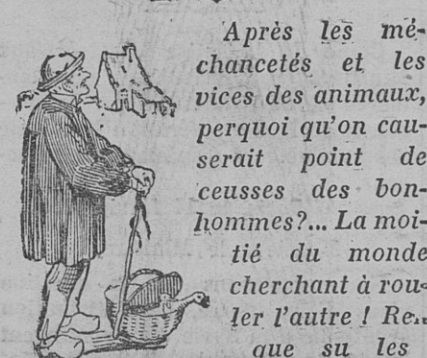
TELEPHONE : 141.95 - 157.42

Pour la Publicité, s'adresser :
Publicité de l'Ouest et du Centre
11, Rue de la Fosse, NANTES

Organe du Syndicat Central et de sa Coopérative, de la Confédération Générale des Vignerons
des Syndicats de Producteurs de Chanvre et d'Osier, des Planteurs de Tabac
de la Société Mutuelle Agricole, des Associations Rurales, Viticoles, Maraîchères et Avicoles
et du Syndicat Départemental de Défense contre les Ennemis des Cultures

N° de nos Chèques Postaux Nantes :
6.015 pour le Syndicat Central,
205.10 pour la Coopérative,
235.34 pour la Société Mutuelle,
147.15 pour la Confédération des Vignerons,
270.81 pour le Syndicat de Défense.

Un Brin de Causette...



Après les méchancetés et les vices des animaux, pourquoi qu'on causerait point de ceusses des bon-hommes?... La moitié du monde cherchant à rouler l'autre ! Re, que su les champs de foire, c'est là qu'on pouvait faire une bonne école et être édifiés sur les meilleures façons de tromper son prochain.

Avez-vous jamais remarqué plusieurs compères, arrivant de bon matin dans la même outure, qui font ensuite comme si qui s'connaissent point et qu'allant bouloter chacun de son bord. Un coup qui l'ont repéré une bête à leur goût, facile à placer — et un vendeur point trop accoutumé à les foires — le premier compère tourne alentour de l'animal, le fait marcher, discute le prix, en offre un très bas, en attendant qu'un de ses copains vienne le remplacer. Alors y se retire en disant terjourn le même boniment :

— Votre bête est bien trop chère. Je reviendrai plus tard ; j'suis sûr qu'un autre ne sera pas aussi généreux que moi !

Arrivé su le champ le deuxième compère, qui, comme de juste, en offre un prix en d'ssous et s'attarde à marchander, en attendant que le premier reprenne d'un mot, sans en avoir l'air, les autres associés.

A tour de rôle, y se remplacent, discuteront ferme le prix et feront croire au p'tit éleveur qui l'avant la berlué et qui s'urtine sa bête ! Le pauvre malheureux cherchera alors à revoir son premier marchand... qui se retrouvera, comme par hasard, au bon moment pour conclure.

C'est comme ça qu'on vous la fait à l'influence et que pour ben acheter maintenant un champ de foire, fallait être plusieurs — de l'aveu même d'un marchand ! Ben sûr qu'un gars, habitué à ces pratiques, qu'a du cran pien ses poches et qui connaît la valeur de son animal, se laisse point manœuvrer par les compères et les envoye ballader comme y faut.

Mais tout le monde n'ont point du cran et le pus malheureux, c'est que les amis ou les ouastins, du vendeur timide et hésitant, qui voyent le manège, ne venant même pas à sa rescousse pour l'aider. C'est à croire que l'esprit corporatif est dans les limbes !

Ah ! si que les gens de la terre savaient mieux s'unir et comprendre qu'il est fin temps d'organiser pour de bon la corporation agricole... Si qu'on s'aide point les uns les autres, on sera terjourn de la bande des dindons.

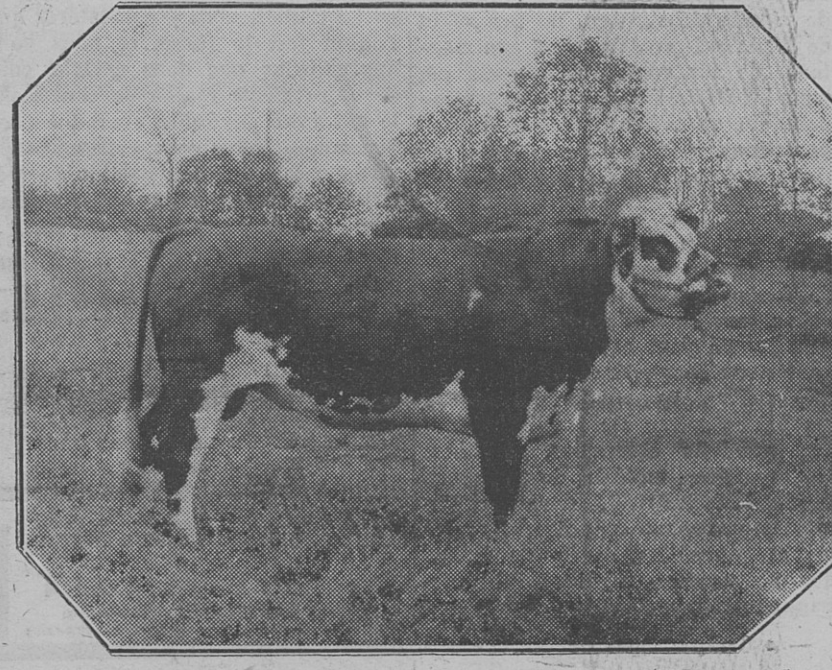
maître Jeannot

Utilisation de la Soie dans la charcuterie

Le « Courrier du Peuple » nous apprend qu'un fabricant de rubans qui, pour pallier les effets de la crise de son industrie, en cherchant un remède propre à redonner quelque activité à ses affaires, a eu une idée originale : il a suggéré aux charcutiers de remplacer, dans la préparation des saucissons et des saucisses, l'antique boyau de porc par... de la soie.

La belle soie naturelle est, paraît-il, tout à fait comestible et, cuite ou grillée, elle donne à la chair à saucisses ainsi joliment gainée une saveur nouvelle et très supérieure.

La race Normande en Loire-Inférieure



LABORIEUX, taureau normand 2 ans, 1^{er} prix au Concours de Nantes, en deux dents ; 1^{er} prix au Comice de Saint-Père-en-Retz. Appartenant à notre délégué, M. OLIVIER, aux Bouillons, à Saint-Père-en-Retz.

Déclarations d'emblavures et de récoltes de blé

La législation actuellement en vigueur sur l'assainissement du marché du blé a prévu un ensemble de mesures destinées à pallier aux inconvénients résultant des récoltes excédentaires.

Parmi ces mesures, la loi a prévu en particulier la déclaration des étendues cultivées en blé et la quantité de blé récoltée par chaque exploitant. Comme l'année dernière, ces déclarations devront être faites dans chaque Mairie par tous les agriculteurs, entre le 15 et le 31 mars prochain. Elles se rapporteront aux blés d'hiver semés à l'automne 1935, aux blés de printemps, s'il en a été fait, ainsi qu'à la récolte de 1935.

Le relevement des cours du blé, constaté depuis quelques semaines, est pour une large part dû à l'action continue des Pouvoirs publics pour la résorption des excédents. Les diverses opérations successives auxquelles elle a donné lieu : Stockage avec vente échelonnée, report, dénaturation, exportation, prise en charge, n'ont pu être assurées avec clairovoyance que par une connaissance précise des stocks alourdissant à chaque instant le marché.

A cet égard, les déclarations de récoltes constituent un élément d'appréciation d'autant plus efficace qu'elles sont à la fois sincères et complètes.

La loi en fait d'ailleurs une obligation ; mais les agriculteurs doivent surtout les considérer comme un devoir, vis-à-vis d'eux-mêmes, car il s'agit de la défense de leurs intérêts directs, et vis-à-vis de la masse des producteurs de blés, dont ils sont solidaires.

En outre, c'est aussi un avantage car la loi accorde à ceux qui souscrivent leurs déclarations certaines faveurs qui se résument ainsi :

1^{re} Toute omission volontaire ou non entraîne pour son auteur la privation des avantages accordés en ce qui concerne les blés de consommation familiale.

2^{de} Dans le cas où les blés seraient appelés à circuler avec un titre de mouvement, les agriculteurs qui n'auraient pas fait de déclaration se verraient dans l'impossibilité de les faire sortir de leur grenier, même s'il s'agissait de blés destinés à la consommation familiale.

3^{de} Tout agriculteur ayant omis de faire une déclaration ou ayant fait une déclaration incomplète ou irrégulière est passible d'une amende de 100 francs. (Art. 33 du décret de codification du 17 mars 1935.)

Il est donc permis de supposer que les renseignements qui découleront des déclarations faites en 1936 seront exacts.

Tous les renseignements concernant les déclarations seront fournis dans les Mairies qui recevront incessamment les imprimés et les instructions nécessaires.

Direction des Services agricoles de la Loire-Inférieure.

L'Exposition Internationale d'Aviculture de Nantes

Nous rappelons que l'Exposition internationale d'Aviculture de Nantes aura lieu du 2 au 5 avril 1936. Les exposants se sont déjà inscrits très nombreux pour cette belle manifestation, une des plus importantes de France, et les inscriptions ne sont pas closes puisque c'est seulement le 12 mars au soir que la liste sera arrêtée. Éleveurs, vous avez encore quelques jours pour adresser votre inscription, mais ne laissez pas passer le délai, il serait trop tard.

Dès à présent l'exposition de Nantes est assurée du succès puisque plus de 1.500 animaux sont inscrits, prouvant que le chiffre habituel de 2.000 sera largement dépassé au moment de la clôture des inscriptions.

Les inscriptions reçues proviennent de tous les points de France, ce qui indique bien que Nantes jouit d'une réputation qui n'est pas surfaite. Le principal attrait de Nantes, en dehors de l'emplacement splendide dans une grande ville, au milieu d'une des Foires les plus importantes de France, où les visiteurs affluent en nombre considérable, est le chiffre imposant des prix distribués et les transactions qui s'y opèrent. Aucune Exposition de France ne fait aussi bien les choses, la comparaison est facile, il suffit de lire le règlement.

Quiconque expose à Nantes est assuré, même dans une classe où il expose seul, de récupérer ses droits d'inscription s'il a des animaux convenables ; les prix des classes charnières sont évidemment plus élevés.

Le nombre des prix d'honneur et grands prix d'honneur n'est pas limité puisqu'il suffit, pour obtenir le premier, d'avoir : 1^{er} prix parquet, 1^{er} prix mâle, 1^{er} prix femelle dans la même variété, et pour obtenir les grands prix d'honneur : 1^{er} prix parquet, 1^{er} et 2^{es} prix mâle, 1^{er} et 2^{es} prix femelle.

C'est du reste parmi ces grands prix d'honneur qu'est tiré au sort le prix du Président de la République.

Par ailleurs, neuf grands prix d'élevage sont fixés pour chacune des neuf catégories d'animaux.

Toutes ces récompenses sont cotées de prix en espèces de 100 francs et 50 francs.

Enfin les droits d'inscription pour les oiseaux de volière ont été considérablement réduits, 5 francs par unité, 10 francs par couple ; c'est sans doute ce qui fait que, cette année, cette classe est très chargée, le cadre réservé est charmant.

N'hésitez donc pas, venez à Nantes, vous y reviendrez, parce que c'est votre intérêt d'abord, parce qu'ensuite vous êtes assuré d'y être fort bien reçu, d'y trouver bonne table et bon gîte.

Il vous reste encore cinq jours, plus qu'il n'en faut pour nous envoyer votre adhésion à l'adresse suivante : M. Robin, commissaire général, 47, rue du Marchix, Nantes.

Concours des Vins et Eaux-de-vie

de la Loire-Inférieure
le Mercredi 8 Avril, à la Foire de Nantes

Nous organisons, cette année encore, à la Foire de Nantes, le mercredi 8 avril, différents Concours de Vins et Eaux-de-Vie, ouverts à tous les Viticulteurs de la Loire-Inférieure et Communes limitrophes. Concours gratuits ne comportant aucun droit d'inscription. Que chacun veuille bien se conformer aux prescriptions ci-dessous :

Concours des Vins de l'année

Ce Concours comprendra plusieurs sections et les concurrents devront nous préciser la ou les sections dans lesquelles ils désirent concourir :

- MUSCADET
- GROS-PLANT
- PINOTS ET VINS ROUGES DE LA LOIRE
- HYBRIDES

Récolte de 1935 seulement

Chaque concurrent devra fournir trois bouteilles, pour chacune des catégories. Chaque bouteille devra porter une étiquette collée, mentionnant le nom, l'adresse du propriétaire et le cépage.

Concours des Muscadets anciens

Dans le but de faire apprécier la bonne tenue de nos Muscadets en bouteille, nous ferons cette année un Concours spécial de Muscadets anciens, récoltes 1919 à 1928 inclusivement.

Chaque concurrent devra présenter deux échantillons, étiquetés comme pour le concours des autres vins.

Concours des Eaux-de-Vie

Le Concours des EAUX-DE-VIE sera divisé en Eaux-de-Vie de Vin, de Marc et de Cidre, eaux-de-vie vieilles et de la dernière récolte, à raison d'un petit flacon-échantillon par catégorie.

Dispositions générales

Ces Concours sont ouverts seulement aux Vignerons-récoltants. Les viticulteurs devront faire parvenir leurs bouteilles, ainsi étiquetées, directement à l'adresse du Directeur de la Foire Commerciale, CHAMP DE MARS, A NANTES, en spécifiant : « Concours des Vins ».

Nous indiquerons ultérieurement la date pour l'envoi des bouteilles.

Les exposants d'une même commune ont tout intérêt à grouper leurs envois.

SE FAIRE INSCRIRE, avant le samedi 4 avril, délai de rigueur, à M. R. FAIRE, secrétaire de la C.G.V.C.O., 2, rue Scribe, à Nantes. Des médailles ou diplômes seront décernés aux lauréats. Nul doute que ces Concours de 1936 ne remportent encore un gros succès et viennent récompenser nos meilleurs vignerons.

Concours du meilleur Cidre

de la Loire-Inférieure
le Mercredi 8 Avril, à la Foire de Nantes

Ce Concours aura lieu le mercredi 8 avril, à la Foire de Nantes, dans la matinée, à côté de notre Concours des Vins.

Il n'y a aucun droit d'inscription pour y participer. Seuls les cidres et poirés de la dernière récolte seront admis.

Comme pour le Concours des Vins, les concurrents devront envoyer deux bouteilles (ou litres) étiquetées, avec leur nom et adresse, directement à la Foire de Nantes, place du Champ-de-Mars, « Concours des Cidres », à une date que nous indiquerons.

Prière de se faire inscrire dès maintenant à M. R. FAIRE, Syndicat des Agriculteurs, 2, rue Scribe, à Nantes.

Le SCANDALE de L'EXPOSITION de PARIS 1937

L'Exposition internationale qui doit se tenir à Paris en 1937 est consacrée aux « Arts et Techniques ».

Les organisateurs français de cette Exposition n'avaient pas pensé qu'il pût exister des arts paysans, ni des techniques agricoles.

Aussi l'agriculture avait-elle été complètement mise à l'écart. On lui réservait cependant la possibilité de cotiser pour avoir une petite place dans le Centre régional.

De nombreuses personnalités agricoles, à la tête desquelles il convient de citer M. Joseph Faure, président de l'Assemblée des Présidents des Chambres d'Agriculture, ont vigoureusement protesté.

D'autre part, on a appris que plusieurs nations étrangères se proposaient de mettre en valeur les produits de leur agriculture.

C'est que — contrairement à ce que pense probablement M. Labbé — la Suisse, la Russie, l'Italie, l'Allemagne, le Danemark, la Hollande... ne traitent pas avec mépris leurs paysannes !!

Enfin, on a fini par offrir à l'agriculture française un terrain situé en dehors de l'Exposition...

Mais, alors que le Commissariat de l'Exposition paiera les frais d'édi-

La Tavelure des Pommiers

C'est au moment de la taille que l'on peut enrayer le plus efficacement cette maladie, si fréquente et si ruineuse, la tavelure, qui fait tant de ravages dans nos plantations de pommiers.

La tavelure est produite par le développement d'un champignon parasite microscopique. Elle peut entraîner des pertes énormes en rendant invendables les fruits qu'elle déforme, crevasse ou tache. Le parasite s'attaque non seulement aux fruits, mais aussi aux feuilles et même au jeune bois de certaines espèces de pommiers.

Les manifestations. — Lorsqu'il s'attaque à une pomme qui présente déjà un certain développement, la tavelure se manifeste par de petites taches sombres, plus ou moins nombreuses, arrondies, assez souvent entourées d'un anneau plus clair, qui maculent la surface du fruit. Le mal n'est pas très grand. Mais si, au contraire, la pomme est envahie au début de sa formation, elle fournit un milieu très favorable au parasite qui se nourrit de sa sève, entrave son grossissement, la déforme profondément, tache sa peau d'avorton de larges taches, la crevasse et souvent la fait périr.

Sur les feuilles, les manifestations de la maladie changent quelque peu avec les variétés de pommiers. Au point malade, elles présentent bien généralement des taches d'un vert olive très sombre ou couleur suie ; mais ces points, dans diverses espèces de pommiers, sont distribués de façon continue sur les nervures de la feuille ; dans d'autres, ils sont répartis, nettement séparés, sur les deux faces de l'organe foliacé ; dans d'autres encore, ils forment une surface ininterrompue, une tache unique ; dans d'autres enfin, ils sont vésiculeux.

Quant au jeune bois malade, il présente une apparence vésiculeuse qui est due à des pustules de spores ayant crevé l'écorce. Des variations dans cette apparence se produisent aussi avec les espèces d'arbres. Pour certaines de ces espèces, elle est très nette ; pour d'autres, elle est à peine visible à l'œil nu. Il arrive que les petites plaques d'écorce se détachent.

La transmission de la tavelure, sa propagation d'une année à la suivante sont assurées dans la plantation atteinte par les nombreux organes de fructification dont est pourvu le champignon parasite. Sur les taches se dressent, pendant les mois d'été, de courts filaments terminés chacun par un petit fruit à forme de massue. Des milliers et des milliers de spores sont ainsi organisées jusqu'à la chute des feuilles. Emportées par le vent ou les insectes, entraînées par les pluies, elles disséminent la maladie dans les plantations et l'humidité les favorise. Les spores que produit le mycelium cantonné dans le fruit concourent pour leur part à propager l'affection. D'autre part, sur les jeunes scions attaqués, le tissu du champignon se fraye un chemin à travers l'écorce et se recouvre d'une multitude de petites spores. Ces spores germent immédiatement et contribuent à infecter les feuilles et les fruits.

C'est par le mycelium persistant pendant l'hiver dans les jeunes scions de certaines variétés de pommiers et par les petites spores qu'il est capable d'organiser, que la transmission de la tavelure d'une année à l'autre paraît surtout assurée.

Le traitement. — Pour enrayer le mal, il est donc nécessaire, au moment de la taille des arbres, d'éliminer avec soin le bois malade, que l'on brûlera. Il est utile aussi de badigeonner minutieusement les pommiers à bois attaqué, avec une solution de sulfate de cuivre à quatre pour mille. On peut aussi employer une bouillie bordelaise faite à l'aide de dix, douze ou quinze pour cent de sulfate de cuivre et de six à huit pour cent de chaux, que l'on applique à l'aide d'un pinceau.

L'apparition même de la maladie peut se prévenir avec succès par des pulvérisations à la bouillie bordelaise ; une bouillie faible renfermant à peine un pour cent de sulfate de cuivre et une quantité équivalente de chaux vive. Une première pulvérisation sera pratiquée juste avant la floraison ; on la recommencera après la chute des pétales et on l'exécutera une troisième fois deux ou trois semaines plus tard.

Lorsqu'on veut profiter de ces traitements pour détruire en même temps des insectes, on peut ajouter à la bouillie bordelaise du vert de Paris, à raison d'un pour deux mille.

Parfois il est indispensable de renouveler les pulvérisations plus avant dans la saison afin de sauver les fruits de l'atteinte du mal. Dans ce cas, la bouillie bordelaise peut tacher les fruits, déjà quelque peu développés, on la remplacera par une solution ammoniacale de carbonate de cuivre.

Dans tous les cas, en exécutant ces divers traitements, en les répétant quelques années consécutives, on est assuré non seulement d'enrayer la marche de la tavelure, mais aussi de faire disparaître complètement une maladie qui, négligée, finit par causer la ruine du verger.

La tavelure qui déprécie considérablement les pommiers, soit en les tachant, soit en les déformant et les crevasant, nuit aussi à leur conservation. Les places altérées et les crevasse sont, en effet, autant de portes ouvertes aux spores d'autres champignons parasites pouvant entraîner la décomposition rapide des fruits.

Pour les fruits de luxe, on assure davantage leur protection en les entourant, aussitôt formés, d'un sac qu'on ne retire que quelques jours avant de les cueillir.

Jean D'ARAULES,
Professeur d'agriculture.

le cheval

Concours de poulaches de 2 et de 3 ans

poulains et poulaches de l'an en 1936

ARRÊTÉ :

Article premier. — Une somme de 54.600 francs, provenant de l'allocation ministérielle susvisée, d'une dotation départementale de 13.200 francs, d'une somme de 1.400 francs donnée par les communes de Plessé, Guéméné-Penfao, de Blain, de Plerre, de Conquereuil et de Marsac, sera répartie ainsi qu'il suit :

Poulaches de 2 ans : 13.200 francs.
Poulaches de 3 ans : 40.000 francs.

Poulains et poulaches d'un an, fonds provenant des communes de Plessé, Guéméné-Penfao, de Blain, de Plerre, de Marsac, Conquereuil : 1.400 francs.

LIGNE

Mardi 10 mars, à 13 h. 30. Inscriptions à 13 heures, en commençant par les poulaches de 2 ans.

NOZAY

Mercredi 11 mars, à 8 h. 30. Inscriptions à 7 h. 1/2, en commençant par les poulaches de 2 ans.

PLESSÉ

Mercredi 11 mars, à 14 heures. Inscriptions à 7 h. 1/2, en commençant par les poulaches de 2 ans.

SAINT-ETIENNE-DE-MONTLUC

Jeudi 12 mars, à 12 h. 30 : Sections selle et cob ; élevage du trotteur. (Concours ouvert à toutes les poulaches d'origine trotteuse du département). Inscriptions à 11 heures, en commençant par les poulaches de 2 ans.

SAVENAY

Vendredi 13 mars, à 12 h. 30. Inscriptions à 11 heures, en commençant par les poulaches de 2 ans.

En 2^e PAGE :

La liste des Maisons de Commerce accordant une remise à nos Adhérents. Conservez-la soigneusement



BOULLE

MACCLESFIELD

15% de Cuivre pur

GARRIGUE & CHALLOU, Agents Généraux

criptions à 10 h. 1/2 en commençant par les pouliches de 2 ans.

SAINT-Etienne
Samedi 14 mars, à 8 heures. Inscriptions à 7 h. 1/2.

Circonscriptions des Concours
Concours de Nozay. — Catégorie cob et trait léger : Cantons de Nozay et de Derval.

Concours de Ligné. — Catégorie selle : Arrondissement de Châteaubriant et ancien arrondissement d'Ancenis. Catégorie cob et trait léger : Ancien arrondissement d'Ancenis et canton de Nort-sur-Erdre.

Concours de Plessé. — Catégorie cob et trait léger : Cantons de Saint-Nicolas-de-Redon, Guéméné-Penfao, Saint-Gildas-des-Bois, et les communes de Blain et du Gâvre.

Concours de Saint-Etienne-de-Montluc. — Catégories selle et cob artilleur et trait léger : Canton de Saint-Etienne-de-Montluc et l'ancien arrondissement de Nantes (sauf les cantons de Legé, Machecoul et Saint-Philbert-de-Grandlieu). Elevage du trotteur : tout le département.

Concours de Savenay. — Catégorie selle : Ancien arrondissement de Saint-Nazaire, excepté le canton de Saint-Etienne-de-Montluc. Catégorie cob artilleur : Ancien arrondissement de Saint-Nazaire (sauf les cantons de Saint-Etienne-de-Montluc, Saint-Nicolas-de-Redon, Guéméné-Penfao, Saint-Gildas-des-Bois et les communes de Blain et du Gâvre).

Concours de Saint-Pazanne. — Catégories selle et cob artilleur : Ancien arrondissement de Paimboeuf et les cantons de Legé, Machecoul et Saint-Philbert-de-Grandlieu.

Vous songez actuellement à vos vaches... Pensez aussi au PHOSAMO, l'engrais qu'il leur faut, pour avoir des rendements de qualité et de quantité supérieurs.

Le Pain à l'eau

Consommateurs, n'achetez pas de pain à l'eau, cuit au mazout, et pour votre santé et pour votre bourse. Méditez d'abord ce qui suit et vous serez plutôt édifiés.

Que font donc nos boulangers, en vous vendant du pain cuit aux vapeurs sulfureuses du mazout ?

Ils vous vendent un pain mastiqué, par conséquent mal nuit, indigeste et nuisible à votre santé. Et pourquoi ?

Parce que le jet de flamme du mazout élève la température dans les fours à 1.200 degrés, comme l'a dit, dans un article très documenté, M. Jagerschmidt, inspecteur principal honoraire des Eaux et Forêts, suivant les expériences faites par les Laboratoires de l'Ecole des Mines et de l'Union des Combustibles et Carburants nationaux, au lieu qu'avant le bois, la chaleur n'atteint que de 600 degrés, donc moitié moins élevée, pénètre dans la brique en la faisant blanchir et donne ainsi la température voulue pour cuire graduellement et normalement le pain, à l'intérieur comme à l'extérieur, c'est-à-dire la mie comme la croûte, alors que le mazout, qui surchauffe seulement la surface de la brique, avec une température aussi élevée, brûle la croûte sans pouvoir cuire la mie. Celle-ci reste donc à l'état mastiqué, contenant ainsi une certaine quantité d'eau qui ne se trouve pas éliminée. Et c'est cette partie d'eau que paient ainsi les consommateurs à leur boulanger.

Mais, ce qui est beaucoup plus grave, c'est que les flammes du mazout dégagent des vapeurs sulfureuses qui, en se condensant sur la voûte des fours, se transforment en acide sulfurique et tombent ainsi en gouttelettes sur le pain que vous consommez, ce qui est des plus nocifs. C'est ce que l'éminent chimiste, le docteur Henri Labbé, de Paris, a fait ressortir dans son discours à l'Académie de Médecine, séance du 21 mai 1935, en demandant « L'interdiction du mazout en boulangerie ». Rapport qui a été radiodiffusé par la Tour Eiffel.

Conclusion. — Consommateurs, vous qui mangez journellement du pain malsain, comme le corps médical le proclame, tout en payant de l'eau, demandez à vos députés comme à vos sénateurs, à ce que l'emploi du mazout, par l'effet d'un simple décret-loi, soit interdit en boulangerie, d'autant plus que ce produit étranger enlève notre argent de France.

Du reste, certains boulangers de Paris et de province ont tellement bien compris déjà leur intérêt, qu'ils ont affiché qu'ils ne cuisaient plus désormais le pain qu'au feu de bois et qu'il est à souhaiter que la corporation toute entière suive cet exemple en bons Français.

Ne remettez pas à demain L'emploi des Engrais St-Gobain.

La Vie Syndicale

NOTRE-DAME-DE-GRACE

Dimanche 15 mars, à 7 h. 15 du matin, à la sortie de la messe, Salle de M. Marchand, réunion syndicale et conférence agricole par M. R. Faivre.

Tous les agriculteurs sont cordialement invités.

Drefféac

Dimanche 15 mars, à 11 heures, Salle Tual, réunion des membres du Syndicat et conférence agricole par M. R. Faivre.

Tous les agriculteurs sont cordialement invités.

Une bonne Nouvelle...

Tous nos lecteurs ont eu ces jours-ci la visite du facteur leur apportant le moyen d'effectuer leurs achats dans de bonnes conditions. Le spécialiste du vêtement masculin, La Belle Fermière, vous procure ainsi de grands avantages. La direction de ce grand magasin est à féliciter pour cette heureuse initiative.

Bien retenir l'adresse, 12, rue J.-J. Rousseau, à Nantes.

ACHETER VOS MACHINES AU SYNDICAT C'EST VOUS ASSURER LES MEILLEURES MARQUES, AUX MEILLEURS PRIX.

Réagir contre la campagne menée en faveur des importations

La revalorisation des cours du blé, si attendue des producteurs, est à peine commencée, que déjà certains journaux commerciaux annoncent des difficultés pour la soudure prochaine et ils concluent à la nécessité d'importations.

On invoque l'état des blés en terre, oubliant que, même si la récolte 1936 était déficitaire, les répercussions sur l'approvisionnement ne s'en feraient sentir qu'en 1937.

En attendant les blés exotiques, les importateurs multiplient les démarches pour essayer de faire entrer dès maintenant des céréales secondaires exotiques.

Il faut réagir contre ces campagnes.

Comment se présente la situation ? Pour la campagne présente, quel est le bilan de nos disponibilités et besoins ?

Au 15 juillet 1935, les disponibilités pouvaient s'établir ainsi :

Récolte 1935..... 75 millions
Blés de 1934 restant au 15 juillet..... 12 —
Importations de l'Étranger..... 3 —
Stock de sécurité de l'Intendance..... 6 —

Total des disponibilités..... 96 millions

Au regard de ces disponibilités, les besoins s'élevaient à :

Consommation humaine (6 millions de quintaux par mois)..... 72 millions
Séminces..... 10 —
Divers (petits blés, etc.)..... 3 —
Dénaturation et exportation..... 5 —

Total des besoins..... 90 millions

Au 15 juillet, la balance des disponibilités et besoins se solderait donc par un excédent de 6 millions de quintaux ; tonnage suffisant pour assurer la soudure, même si la récolte prochaine était tardive.

Sans doute, ces prévisions sont-elles approximatives et peuvent-elles subir quelques corrections.

Mais jusqu'ici, une conclusion se dégage, formelle : Nos disponibilités permettent d'assurer la soudure. Voilà pour cette campagne.

Alors pourquoi, dans ces conditions, parler d'importations, pourquoi chercher à fausser l'opinion publique avec des nouvelles tendancieuses ?

Et pour la prochaine campagne ?

Sur les perspectives de la récolte 1936, on ne peut prendre au sérieux les informations chiffrées qui sont déjà publiées. Sans doute, l'état des blés en terre est-il moins favorable que ces années dernières, encore que les journaux commerciaux semblent prendre plaisir à exagérer, dans l'ensemble, la note pessimiste.

Quelques régions ont souffert des inondations ; l'humidité persistante de l'hiver n'a pas été favorable, et il est probable que la prochaine récolte ne sera pas excellente, mais on ne peut pas encore conclure à un déficit très important.

Si elle était très déficitaire, on aurait encore jusqu'au printemps 1937 avant que des importations s'imposent.

L'opinion agricole, prévenue, ne laissera donc pas se développer la propagande actuelle en faveur des importations.

L'engrais PHOSAMO est le préféré des bons cultivateurs, car il donne les meilleurs rendements au prix de revient le moins élevé.

L'Agriculture doit-elle continuer à faire les frais du commerce extérieur ?

Le Comité National des Conseillers du Commerce extérieur vient de publier une étude sur les « conditions d'une expansion française en Argentine ».

De cette étude, nous extrayons les conclusions suivantes :

« Etant donnée la baisse massive de nos achats de céréales en Argentine, compensation lui soit donnée sous forme d'une promesse de contingents proportionnels aux chiffres de nos ventes antérieures en France, si notre pays autorise à nouveau l'entrée des blés étrangers en grandes quantités ; et que, d'une façon plus précise, afin de lui permettre d'utiliser les contingents de maïs qui lui sont accordés, on assimile le droit de douane frappant ses exportations de maïs en France, pour usage agricole, à celui qui a été consenti à la Roumanie ; qu'au surplus, on lui accorde également des contingents de viande de mouton, de beurre et de fruits qui correspondent aux montants de ses ventes antérieures en France, pour les fruits, importation Argentine nouvelle, au chiffre total de nos importations.

En échange de ces avantages, qui ne sont pas tous des comptes de débit pour la France, puisque l'importation de viandes, de beurre et de fruits signifie d'appréciables recettes, sous forme de frets et de taxes fiscales, on peut concevoir que nos ventes en Argentine peuvent être augmentées, et plus spécialement sur les postes suivants : textiles de coton, produits chimiques, machines (automotrices, matériel de transport, matériel industriel), livres, champagne, conserves de poisson, verrerie et porcelaine, tissus de bonne qualité, confections, matériel électrique ;

La politique de bon accord

avec l'Argentine sera des plus favorables à notre industrie et à notre commerce.

On ne peut déclarer avec plus de cynisme que l'Agriculture doit faire les frais de notre politique d'expansion industrielle.

Est-ce la thèse que la mission officielle française, présidée par un ancien ministre de l'Agriculture, M. J.-H. Ricard, a été plaider en Amérique du Sud ?

On ne peut déclarer avec plus de cynisme que l'Agriculture doit faire les frais de notre politique d'expansion industrielle.

On ne peut déclarer avec plus de cynisme que l'Agriculture doit faire les frais de notre politique d'expansion industrielle.

Producteurs de Lait

des communes de La Chapelle-Basse-Mer, Mauves, Le Cellier, Couffé, Ligné, Saint-Mars-du-Désert, Sucé, nous vous invitons à venir vous entretenir ensemble de vos intérêts communs mardi soir prochain, 10 mars, à 8 heures, Café de la Maison-Blanche en Le Cellier, vous y constaterez que l'union fait la force, et nous vous apprendrons que dans certain coin de votre même région de ramassage le lait a été payé plus cher que chez beaucoup d'entre vous, cela tout simplement grâce à une Section de Défense laitière créée par notre Union.

Faites comme nous, nous vous y aiderons mardi soir, malgré que notre action ne plaise à certains — nous en avons de belles preuves (comme vous d'ailleurs).

Le Président de l'Union Centrale des Producteurs de Lait,

R. DE LA BRETONNIÈRE.

Pour détruire les TAUPES, un seul produit :

« LA TAUPHASE DELBA »

Efficacité remarquable - Economie - Flacons 8 et 4 l. - Toutes Pharmacies

AGRICULTEURS ! Le XV^e Salon de la Machine Agricole et le Concours Général Agricole

auront lieu en même temps Du 17 au 22 MARS 1936

au Parc des Expositions, à Paris

Occasion unique pour vous de voir, en un seul voyage, les plus belles présentations de machines, d'animaux et de produits

La défense de nos Œufs

Copie de la lettre adressée aux Ministres de l'Agriculture, du Commerce et de l'Industrie par le président de la Confédération Nationale des Producteurs d'animaux de basse-cour.

Paris, le 14 février 1936.

Monsieur le Ministre,

Nous apprenons que la question vient d'être posée, de l'attribution éventuelle à la Syrie d'un contingent d'entrée en franchise de 30.000 quintaux d'œufs.

Vous nous permettez de faire toutes réserves sur l'opportunité de cette mesure, au nom de l'agriculture et de l'agriculture française, et de juger qu'elle est à la fois inutile et dangereuse.

Les importations syriennes d'œufs en coquilles jouissent déjà d'un régime extrêmement favorable. Elles ne sont limitées par aucun contingent et elles ne payent, à leur entrée en France, que le tarif minimum et la taxe de licence ne leur est pas appliquée.

Le résultat de ce régime a été le suivant :

Parties de zéro, les exportations syriennes vers la France ont atteint 22.047 quintaux en 1933 ; 24.416 quintaux en 1934. Il est donc inutile de les encourager par un régime plus favorable, et le faire serait préjudiciable à l'agriculture française.

Le développement de la basse-cour française et le perfectionnement des méthodes appliquées par l'agriculture ont été tels depuis quelques années, que la France est actuellement capable de subvenir en tous temps aux besoins de sa consommation, même sans le secours des 65.000 quintaux du contingent marocain.

Nous en voulons pour preuve la diminution des importations globales d'œufs en coquilles, qui de 316.441 quintaux en 1931, sont passés à 120.059 quintaux en 1934.

Nous en voulons également pour preuve le fait que, malgré la réduction de ces importations, les prix ont baissé aux Halles de Paris de 45 % et que dans certaines régions de la France, ils ont atteint à certaines époques le coefficient 1 par rapport aux prix pratiqués auparavant.

Nous en voulons enfin pour preuve le fait que la consommation des œufs en France a baissé de 40 % depuis 1912 ; et en 1935 de 18 % par rapport à 1934, si nous en croyons les chiffres de l'octroi de Paris.

De nouvelles facilités d'importation d'œufs syriens, une possibilité accrue pour ces œufs de venir concurrencer la production française, même aux époques de bas cours, seraient donc extrêmement dangereuses dans l'état de crise actuelle de la basse-cour française, qui a vu disparaître à peu près tous ses débouchés étrangers.

D'autre part, nous sommes extrêmement sceptiques sur la qualité des œufs syriens.

Les qualités primordiales de l'œuf sont : sa fraîcheur et l'absence de tous germes nocifs.

On nous permettra d'émettre quelques doutes sur les conditions dans lesquelles sont produits les œufs en Syrie.

De même nous doutons beaucoup que des œufs qui ont subi des délais de ramassage appréciables, qui ont en outre fait un long voyage dans la cale d'un navire et dans des conditions de chaleur bien propres à développer les germes microbiens, méritent le nom d'œufs frais, quand ils arrivent en France.

Nous regrettons, à ce propos, qu'aucune obligation de marquage ne permette aux consommateurs de distinguer les œufs syriens des autres, et que ces œufs contribuent ainsi à discréditer la production française.

Nous espérons, Monsieur le Ministre, que vu la gravité de la crise que traverse l'agriculture française, et spécialement sa basse-cour, vous tiendrez compte du point de vue que nous venons de vous exposer, et nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre haute considération.

Signé : Le Président, A. FOULD,

N. D. L. R. — En effet, ce n'est pas au moment où nos fermiers vendent les œufs de leur basse-cour à 4 fr. 50 la douzaine, et nous ne sommes en mars qu'au début de la ponte, qu'il faut faire venir des œufs de l'étranger.

Liste des Maisons de Commerce accordant des Remises à nos Adhérents SUR PRESENTATION DE LEUR CARTE

Alimentation

GAILLARD-BRIAND, Emile Pontpart et C^o, successeurs, rue d'Orléans, 13, et Ile-Gloriette, 17, Nantes. Remise 2 % (sauf sucres, sels, cristallins).

Ameublement

FOURNIER-GUERIN, 4, place de la Duchesse-Anne, Nantes. Remise 5 %.

NONDIS & FILS, 62, place Sainte-Elisabeth (près de la rue d'Erion). Remise 3 %.

MAISON MAGOT, 54, rue du Marché, Nantes, neuf et occasion. Remise 5 %.

BOEFFARD, ameublement, 8, rue Mercœur, Nantes. Remise 5 %.

GRAINDORGE, Meubles et Literie, 11, rue Joseph-Caillé, près place Viarmes, Nantes. Remise 10 %.

E. LEFROID, 14, rue de la Barillerie, Nantes (près Pont d'Orléans). Tout pour l'ameublement. Remise 5 %.

Automobiles

SOCIÉTÉ NANTAISE DES AUTOMOBILES PEUGEOT, 5, quai de l'Ile-Gloriette, Nantes. Remise 5 % aux syndiqués de la Loire-Inférieure sur fournitures directes, autres que voitures et pneumatiques.

Bandagiste

JEAN DESCHAMPS, 9, rue Boileau, Nantes. Remise 5 %.

Bazar

GRAND BAZAR DE LA BOURSE, F. Poirier, 50, rue de la Fosse et place de la Bourse, Nantes. Remise 5 %.

Bijouterie-Horlogerie

PAUL DIEDISHEIM, 2, rue Boileau, Nantes. Bijouterie, orfèvrerie, horlogerie. Remise 10 %.

ANDRÉ FAGOT, 24, rue de la Marine, Nantes. Bijouterie, joaillerie. Remise 10 %.

H. CHAPPELLE, 17, rue de la Barillerie, Nantes. Horlogerie, bijouterie, orfèvrerie. Remise 10 %.

PAVIN-PISSOT, 11, rue de la Barillerie, Nantes. Horlogerie, bijouterie. Remise 10 %.

H. LANGLOIS, 19, rue de la Marine, Nantes. Joaillerie, antiquités. Remise 10 %.

Bouchons

MARCEL NORMAND, 2, rue Guépin, Nantes. Articles de cave et Tonnelierie. Remise 5 % sur bouchons, articles de caves et les soins du vin.

MAISON TOULON, Letimier successeur, 7, quai Brancas (près la Poste). Tous articles de cave. Remise 5 %.

Broderies

A. CHAPEAU, 8, rue Mathelin-Rodier, Nantes. Broderies or, argent et soie. Ornaments d'Eglise. Bronzes. Orfèvrerie. Remise 10 %.

Cadeaux

AU PACHA, R. Jacob, 9, 11, 13, passage Pommeraye, Nantes. Articles p^r fumeurs. Remise 10 %.

Maroquinerie, cadeaux et souvenirs. Remise 5 %.

AU LOGIS BRETON, passage Pommeraye (galerie du milieu de l'escalier). Cadeaux et souvenirs. Remise 5 %.

Chapellerie

CHAPELLERIE MERCIER, F. Chesneau, 8, place du Pilori, Nantes. Remise 10 %.

TOURNIE, chapelier, 39, rue de Verdun, Nantes. Remise 10 %.

CHAPELLERIE DE LA BOURSE, 28, place de la Bourse, et rue Thurot, Nantes. Remise 5 %.

P. BOUILLE, chapelier, 5, rue de la Fosse, Nantes. Remise 10 %.

DELTY, chapelier, 21, rue Crébillon, Nantes. Remise 10 %.

MAXIM'S, chapelier, 1, rue Boileau, Nantes. Remise 10 %.

Chaussures

PERRONIN VICTOR, 6, rue de Feltre, Nantes. Remise 5 %.

J. BRIAND, « Au Chat Botté », 4, rue de la Fosse, Nantes. Remise 5 %.

CHAUSSURES LEGENDRE, 20, rue Contrescarpe, et « A la Renommée », place du Bon-Pasteur, Nantes. Remise 5 %.

CHAUSSURES ROGER, 2, rue de l'Ecluse, Nantes (au bas des marches du Bon-Pasteur). Remise 5 %.

MAISON CHARLES TESSIER, 5, rue de Feltre, Nantes (en face le marché). Remise 10 %.

CHAUSSURES DRESSOIR, 7, rue Crébillon, Nantes. Remise 5 %.

CHAUSSURES PAUL, 8, rue d'Orléans, Nantes. Remise 5 %.

A. MARTIN, « Cordonnerie Moderne », 23, place du Bon-Pasteur, Nantes. Remise 5 %, même sur les marques.

CHAUSSURES RENE, 16, rue d'Orléans et Passage d'Orléans, Nantes. Remise 5 %.

G. LETOURNEAUX, 7, rue Guépin, Nantes. Remise 5 %.

J.-B. LAMBERT, 17, rue Louis-Blanc (près Gare Etat), Nantes. Spécialité chaussures de travail. Remise 5 %.

Chemiserie

MAISON LE PÉHIVE, Camboulivé, Sucé, 3, rue d'Orléans, Nantes. Chemiserie, lingerie, bonneterie et blanc. Remise 10 % (sauf sur marques et soldes).

Chirurgien-Dentiste

Ph. FIEUX, 13, rue Lafayette, Nantes. Remise 5 %.

Coiffeur

MAISON CLEMENT, 8, rue Voltaire, Nantes. Remise 10 % pour indéfrisables et parfumerie.

Couronnes Mortuaires

A L'ÉGLANTINE, 1, rue du Moulin, Nantes. Remise 10 %.

Cycles

L. CHAPIN, Cycles Peugeot, 1, rue Strasbourg, Nantes. Sur motos. Remise 3 %.

Sur vélos. Remise 5 %.

Sur accessoires. Remise 10 %.

Dentelles

PETIT JACQUES, 14, rue Crébillon, Nantes. Dentelles, broderies, mouchoirs, bonneterie. Remise 5 %.

Droguerie

DROGUERIE DU CHATEAU, P. Martinet et C^o, 10, quai du Port-Maillard, Nantes. Remise 3 à 5 % (sauf sur certains produits).

Electricité

A VIVANT & SES FILS, 6 bis, avenue Carnot, Nantes. Remise 5 %.

Fourrures

AU SINGE PERLE, 4, rue Franklin, Nantes. Fourrures, pelleteries. Remise suivant importance de l'achat.

Parfumerie

SARRADIN, Parfumeur-Savonnier, 7, rue de la Fosse, Nantes. Remise 5 % et timbres Nantaïs.

Pharmacies

PHARMACIE PRINCIPALE, 5, rue du Calvaire, Nantes. Remise 5 % (sauf produits à prix imposés).

PHARMACIE LEMAITRE, 18, rue d'Orléans, Nantes. Remise 5 %.

PHARMACIE DE LA PLACE ROYALE, H. Le Bonzec. Tarif réduit (accordé aux assurés sociaux), même pour commandes adressées par Poste.

GRANDE PHARMACIE DE PARIS, place Royale et rue d'Orléans, Nantes. Remise 5 % sur tous les produits (eaux minérales et produits à prix imposés exceptés). Remise 5 % par l'Optique de Paris sur les articles de lunetterie.

Porcelaines

MARCHES DE LA VILLETTE

Du Lundi 2 Mars 1936

ANIMAUX	Arrivages	Ventes	COURS OFFICIELS du kilo, viande nette				PRIX APPROXIMATIFS du kilo, poids vif			
			1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.	extra	1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.	extra
Bœufs.....	3,000	2,930	6 40	5 50	4 40	7 10	3 85	3 02	2 20	4 40
Vaches.....	1,956	1,825	6 20	5 10	4 10	7 70	3 72	2 80	2 05	4 92
Taureaux.....	50	512	4 90	4 60	4 10	5 30	2 95	2 53	2 05	3 28
Veaux.....	1,822	1,730	10 00	8 40	7 40	11 00	6 60	4 78	4 07	6 60
Moutons.....	12,656	12,200	13 60	10 20	8 30	14 80	6 80	4 80	3 65	7 40
Porcs.....	1,495	1,495	7 56	7 28	6 00	7 86	5 30	5 10	4 20	5 50

Du Jeudi 5 Mars 1936

ANIMAUX	Arrivages	Ventes	COURS OFFICIELS du kilo, viande nette				PRIX APPROXIMATIFS du kilo, poids vif			
			1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.	extra	1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.	extra
Bœufs.....	1,316	1,230	6 40	5 50	4 40	7 10	3 85	3 02	2 20	4 40
Vaches.....	878	795	6 20	5 20	4 10	7 70	3 72	2 80	2 05	4 92
Taureaux.....	310	300	4 90	4 60	4 10	5 30	2 95	2 53	2 05	3 28
Veaux.....	1,389	1,305	10 00	8 40	7 40	11 00	6 60	4 78	4 07	6 60
Moutons.....	6,751	6,400	13 50	10 10	8 20	14 60	6 75	4 70	3 60	7 30
Porcs.....	1,291	1,291	7 56	7 28	6 14	7 86	5 30	5 10	4 30	5 50

Marché du Lundi. — Arrivages par Départements

GROS : 5,532. — Maine-et-Loire, 285; Sarthe, 95; Mayenne, 195; Loire-Inférieure, 190; Indre-et-Loire, 90; Deux-Sèvres, 190; Vienne, 185; Vendée, 280. MOUTONS : 12,656. — Etrangers, 787; Afrique, 225. VEUX : 1,822. — Maine-et-Loire, 130; Sarthe, 295; Mayenne, 30; Indre-et-Loire, 50; Deux-Sèvres, 25; Vienne, 15; Vendée, 20. PORCS : 1,495. — Maine-et-Loire, 250; Sarthe, 120; Loire-Inférieure, 250; Indre-et-Loire, 35; Deux-Sèvres, 50; Vendée, 40.

Association Générale des Producteurs de Viande

Les radios-communicés sur le Marché de la Villette

Par suite de difficultés dans l'établissement des horaires d'émission, le Poste Radio-Paris transmet seulement vers 15 heures, les renseignements concernant les arrivages et la tendance primitivement émis à 11 h. 40 et 12 h. 10.

Toutefois, la diffusion des cours et du commentaire sur l'allure du marché a toujours lieu à 19 h. 25 ou 19 h. 30.

La Réunion de la Commission Permanente de l'A. G. P. V.

La Commission permanente de l'Association Générale des Producteurs de Viande s'est réunie au siège social le 27 février, sous la présidence de M. André Lavoine, président.

Plusieurs importantes questions étaient à l'ordre du jour.

Les causes de la reprise des cours.

Dans un court exposé, M. Lavoine a pris acte de la reprise des cours constatée depuis quelques semaines sur le gros bétail et les porcs. Il l'attribue en grande partie à la réaction naturelle du marché après les nombreux abatages de jeunes animaux, motivés par les cours désastreux des dernières années. Il se félicite que le bon sens des éleveurs ait déclenché à la longue le redressement tant désiré et indispensable.

Les transports.

La Commission étudie ensuite les divers aspects du problème des transports du bétail et des viandes à la suite de l'application des tarifs « Vitesse unique » le 12 décembre dernier.

Elle passe en revue les divers aménagements à demander aux Réseaux en ce qui concerne les tarifs à la tête, par groupe et par wagon complet. Nous mentionnons, d'autre part, le principe de ces revendications.

Un débat s'installe à ce sujet sur les mesures imminentes ou envisagées au nom de la coordination du rail et de la route. A l'unanimité, il est décidé que l'A.G.P.V. s'efforcera fermement contre toute entrave apportée au transport par route au détriment des utilisateurs. Cette action s'effectuera en union étroite avec l'Assemblée permanente des Chambres d'Agriculture.

L'application de la loi du 16 avril.

a) Les achats d'animaux. Des précisions sont fournies sur la façon dont reprennent actuellement les opérations d'achat et de destruction d'animaux en vertu de la loi du 16 avril.

Après un intéressant échange de vues, et afin de tenir compte des points de vue différents exprimés par les régions de France suivant les caractéristiques de leur cheptel et la proportion plus ou moins grande d'animaux répondant littéralement aux conditions prévues par la loi, la Commission, confirmant le point de vue déjà adopté précédemment, demande :

1° Que l'utilisation, des fonds dans les différents départements soit faite en tenant compte de l'avis des Chambres d'Agriculture ;

2° Que cet avis de la Chambre d'Agriculture porte, d'une part sur le prix maximum à adopter au kilo vif, d'autre part sur la période la plus propice pour les opérations d'achat.

La Commission estime que, de cette façon, l'application de la loi sera plus souple et plus conforme, sinon à la lettre, du moins à l'esprit de la loi, en permettant, dans les régions plus spécialisées dans la production de la viande, de dégager le marché d'une certaine quantité de viande et de contribuer ainsi à son allègement, but qui n'est pas atteint lorsque les Commissions se contentent d'acquiescer et de faire disparaître des animaux dont la destination était, de toute façon, l'équarrissage à plus ou moins bref délai.

b) Les abattoirs.

En ce qui concerne les abattoirs,

un débat s'établit sur la position à prendre par l'A.G.P.V. lors de l'examen des demandes de subventions par le Comité central de la Viande au Ministère.

La protection du mouton et la fermeture hebdomadaire des boucheries.

Plusieurs questions sont ensuite soulevées. Etant donné la baisse sensible des cours du mouton dans ces derniers mois et les symptômes de développement de cet élevage dans certaines régions, il est demandé que soit renforcée la protection de cet élevage contre la concurrence étrangère.

D'autre part, la Commission demande qu'on étudie une formule permettant d'atténuer l'effet défavorable de la fermeture hebdomadaire des boucheries sur la consommation de la viande.

La question des transports

Nous avons attiré à diverses reprises l'attention des adhérents de l'A.G.P.V. sur l'importance, souvent méconnue par les éleveurs, de la question des transports de bétail et de viandes.

Des résultats substantiels ont déjà été obtenus :

— Réduction à deux reprises des tarifs de transport des veaux, porcs et moutons, au début de 1935 et à la fin de cette même année ;

— Réduction des prix de transport du gros bétail jusqu'à certaines distances, mise en vigueur le 12 décembre dernier.

En analysant les dispositions nouvelles dans notre bulletin du 1^{er} novembre 1935, nous observons que si, pour les petits animaux, les deux réductions combinées aboutissent en général à des avantages importants pour les producteurs, les satisfactions obtenues étaient beaucoup plus discutables pour le gros bétail et que de nombreux points restaient à reprendre.

Sans plus tarder, l'A.G.P.V. a remis la question à l'étude et, en étroite collaboration avec les organismes représentatifs du commerce dont les intérêts en cette matière sont les mêmes que ceux de la production, elle met au point les textes des nouvelles demandes à adresser aux Réseaux.

Il n'est pas douteux que la modification des tarifs réalisée à la fin de l'année dernière par les Réseaux a été faite trop hâtivement et comporte, avec de bonnes choses, des lacunes et des injustices choquantes. L'institution de la « Vitesse unique », équivalant à la suppression de la « Petite vitesse », a conduit, dans les tarifs de transports par wagons complets, pour les grandes distances du moins, à des augmentations sur les anciens tarifs qui sont vraiment mal venues dans une période comme celle-ci.

Il en a été de même pour le tarif à la tête, qui se trouve ainsi augmenté sur nombre de parcours sans que le prix supérieur se trouve plus justifié par un acheminement plus rapide.

Une constatation analogue peut être faite pour le transport des chevaux, aucune réduction n'ayant été effectuée sur les tarifs de l'ancienne G.V. pour compenser la suppression de la P.V.

D'autre part, certaines modalités du transport par groupe, avantageux en soi, en limitent l'emploi de façon excessive. De même, une clause nouvelle concernant les transports mixtes se montre très excessive pour les utilisateurs en les obligeant à supporter le taux de la catégorie qui paie le plus cher.

Enfin, les tarifs de transport des viandes abattues qui n'ont subi aucune diminution ces derniers temps, se trouvent, surtout à certaines distances, décalés par rapport aux tarifs que subiraient les mêmes animaux voyageant sur pied. Il semble que, là encore, un aménagement soit nécessaire, surtout si les Pouvoirs publics sont logiques avec eux-mêmes et entendent vraiment favoriser l'expédition des viandes par-

tant des centres de production. En résumé, les aménagements récents apparaissent incomplets et même, sur certains points, défavorables aux intéressés. Une mise au point générale s'impose, à laquelle l'A.G.P.V. travaille à l'heure actuelle.

La revalorisation du cinquième quartier et l'application de la loi du 16 Avril

Plusieurs faits sont à signaler concernant les sous-produits du bétail.

1° Primes à l'exportation des saindoux.

Ainsi que nous l'indiquions dans notre dernier bulletin, la publication des textes accordant des primes à l'exportation des saindoux s'était trouvée retardée par diverses complications administratives.

Le décret, l'arrêté et l'avis aux exportateurs ont été enfin publiés au « Journal Officiel » du 20 février. Des règles strictes ont été prévues afin de garantir la qualité des produits reportés.

Le taux de la prime, qui pourra être révisé, est actuellement de 1 fr. 50 par kilogramme.

2° Mesures concernant les suifs.

Nous avons annoncé, il y a quinze jours, que l'incorporation obligatoire d'un certain pourcentage de suifs français dans la savonnerie en vertu de la loi d'avril 1935, fait actuellement l'objet de l'étude technique indispensable.

Il ne faudrait pas que l'heureux effet attendu de cette mesure et de l'ensemble de celles qui ont été prises ces derniers temps pour la revalorisation de nos suifs se trouve annihilé indirectement par l'application d'un texte au moins étrange, pris le 31 décembre dernier, et qui autorise l'admission temporaire des suifs et de divers produits connexes.

3° Protection des cuirs.

En ce qui concerne le cuir, autre élément du cinquième quartier, dont l'importance est même capitale dans cette question, signalons le vote par la Chambre de la proposition de loi Fabry, tendant à la protection de l'appellation « cuir » et qui avait été appuyée par l'A.G.P.V. et le Comité National de la Viande.

Puisse cette réglementation recevoir bientôt la confirmation du Sénat et contribuer au redressement des prix des cuirs qui est amorcé, mais s'effectue avec lenteur.

Il y a là, en tout cas, un premier pas dans la lutte contre les succédanés que nous retrouvons un peu partout.

4° La crise des boyaux.

Une autre partie du cinquième quartier encore, le boyau, subit une crise particulièrement aiguë.

Privés à peu près entièrement par les circonstances de leurs débouchés traditionnels qui étaient l'Allemagne et l'Italie, toujours en butte à la concurrence des boyaux chinois et américains, les boyaux rencontrent, en outre, de plus en plus devant eux, dans leurs utilisations, les boyaux artificiels (soie, cellophane, etc.), qui jouent là le rôle néfaste que tiennent le caoutchouc à l'égard du cuir ou les diverses huiles végétales et de bœuf à l'égard des suifs.

Cette double question, lutte contre la concurrence étrangère et lutte contre les succédanés, doit recevoir une prompt solution : le boyau est, en effet, tombé à peu près à rien, et il en existe des stocks considérables qui pèsent sur le marché et empêchent tout relèvement des prix de cet important sous-produit.

5° La reprise des achats d'animaux en mauvais état.

Comme nous l'indiquions dans le dernier bulletin, les opérations d'achat et de destruction en vertu de la loi du 16 avril viennent de reprendre dans plusieurs départements dans les mêmes conditions qu'à la fin de 1935.

Nitrate de magnésie

Nous pouvons fournir à nos adhérents du Nitrate de Magnésie et de chaux, nouvel engrais, breveté Vain Frères.

La Magnésie, garantie soluble dans l'eau, donne aux plantes la couleur vert foncé.

Une récolte de céréales réclame trois fois plus de magnésie que de chaux. Une récolte de pommes de terre ou de betteraves exige autant de magnésie que d'acide phosphorique ou de chaux.

La magnésie est donc indispensable et il n'est pas étonnant qu'elle élève les rendements à l'hectare et remédie à certaines maladies.

Employez le Nitrate de Magnésie et de chaux, dont la magnésie est entièrement soluble dans l'eau, donc assimilable, et qui a déjà fait ses preuves dans le Nord de la France, en tous terrains et en toutes cultures.

Notices, renseignements et prix au Syndicat, à Nantes.

TOUT CULTIVATEUR AVISÉ LIT LE BULLETIN DES AGRICULTEURS DE LA LOIRE-INFÉRIEURE.

Offres et Demandes

Service réservé à nos adhérents. Ecrire ou s'adresser au Syndicat, 2, rue Scribe, Nantes. Tarif : 5 francs par annonce et pour une seule insertion.

OFFRES

106. — Vignobles et pépinières des meilleures variétés d'hybrides sélectionnées autorisées par la loi : Seibel blanc 4986, Seibel rouge n° 4643, 5437, 5455, 5487, 8745 ; très beaux plants et boutures. Prix spéciaux par grosse quantité. S'adresser à Terrien-Brelet, viticulteur, au Bourg, La Chapelle-Basse-Mer (L.-I.).

128. — Vignobles et pépinières des meilleures variétés de PLANTS GREFFÉS RACINÉS. Greffons sélectionnés : Muscadet, Gros-Plant, Pinot et Colombard ; variétés d'hybrides autorisées par la loi : Seibel n° 4986 blanc, Seibel 4643 et 5455 rouge, Baco n° 1 rouge ; autres variétés. Prix spéciaux pour grosses quantités. S'adresser à Meneux Auguste, viticulteur au Guineau, La Chapelle-Basse-Mer ; 37 ans d'expérience en plants greffés et producteurs directs. Souscription aux plants greffés et racinés pour l'automne 1936 et printemps 1937.

129. — A vendre BEAUX PLANTS DE VIGNES hybrides producteurs directs des meilleures variétés sélectionnées, autorisées par la loi et produisant un très bon vin, recherché pour la consommation familiale. Boutures et plants racinés, plants choix extra : Blancs, Seibel 889, 4986, 6468 ; Baco 22 A, etc. — Rouges : Seibel 4643, 5163, 5455 ; Baco n° 1 ; Gaillard n° 2 ; Bertille Seyve 2862 (dit Commandant), etc., ainsi qu'anciennes variétés d'hybrides anciens et nouveaux. Très beaux plants greffés, bien soudés et racinés, choix extra ; greffons sélectionnés, greffes sur 3399 et Rupestris du Lot, au choix de l'acheteur ; Muscadet, Gros-Plant, Pinot, Colombard, Gamay, Riesling (plants extra précoces). Hybrides nouveaux greffés : Seibel blancs 10173, Seyve Villard 5276 ; Seibel rouges 8745, 10096. Authentifié garanti. Prix-courant franco sur demande. Souscription ouverte aux hybrides et plants greffés pour l'automne 1936, aux meilleures conditions possibles. S'adresser à M. Allard Jules, au Guineau, La Chapelle-Basse-Mer (Loire-Inf.).

137. — A vendre beaux PLANTS D'ASPERGES « Grosse hâtive d'Argenteuil », plant sélectionné extra. S'adresser Robert Maurice, à Sainte-Luce (L.-I.).

144. — A vendre PLANTS DE VIGNES racinés extras, Hybrides producteurs directs : Blancs : Seibel n° 880, 4986, 5409, 6468, Baco 22 A. Rouges : Seibel n° 4643, « Roi des Noirs » 5437, 5455, 5487, 8745, Baco n° 1, Bertille Seyve 2862 « Le Commandant ». Plants greffés sur 3309. Muscadet, Gros-Plant, Gros-Lot, Colombard et Pinot. Hybrides greffés également sur 3309. Seibel n° 7053, 8357, 8365, 8745, 8216, 10173, 11803, Seyve-Villard 5276. Authentifié absolue garantie sur facture. Prix-courant franco. Renseignements sur le décret du 30 juillet 1935 concernant les plantations fournis sur demande. S'adresser à M. A. Anneau, Le Chêne, La Chapelle-Basse-Mer.

163. — A vendre, PLANTS DE VIGNES greffés, très sélectionnés, dans les meilleures variétés du pays. S'adresser à Emeriaud Armand, viticulteur, Le Pallet (L.-I.).

189. — Beaux PLANTS DE VIGNES greffés et hybrides racinés, grappes de betterave fourragère, sélection rigoureuse, aux Pépinières Perrau, Leclerc et Clémont, Montrevaux (M.-L.), la plus ancienne maison de la région. Catalogue et tarifs franco sur demande.

25. — Très belles GREFFES ASPERGES « Grosse hâtive d'Argenteuil », plants sélectionnés ; nombreuses références et lettres de félicitations. M. Félix Jouis, Pierrecée, La Chapelle-Basse-Mer (L.-I.).

30. — A louer à moitié fruits pour le 25 avril 1937, FERME de 24 ou 18 hectares, au gré du preneur. S'adresser au Syndicat.

34. — A louer pour la Toussaint prochaine, UNE FERME de 12 hectares, située commune de Saint-Herblain. S'adresser au Syndicat.

35. — A louer, pour la Toussaint 1936, sur Orvault, FERME de 8 hectares. Pour tous renseignements, s'adresser à l'étude de M. Olivaux, notaire au Pont-de-Cens, Nantes.

36. — A affermer pour le 1^{er} novembre 1936, UNE BORDERIE contenant 5 hectares, terre, prés, vignes, facile à exploiter. S'adresser au Syndicat.

37. — A vendre, FORT CHEVAL, 5 ans, très doux et bien attelé. S'adresser à M. Marion de Procé, 33, rue de Strasbourg, Nantes.

38. — A louer, environs de Nantes, FERME de 4 hectares. S'adresser au Syndicat.

DEMANDES

124. — On demande UN JARDINIER célibataire de 25 à 40 ans. S'adresser à M. l'Economiste du Grand Séminaire, Nantes.

133. — MENAGE, 39 ans, demande place jardinier-chauffeur, femme basse-cour, environs de Nantes de préférence. Libre un mois après arrangement. S'adresser au Syndicat.

141. — On demande JEUNE HOMME de 20 à 30 ans, pour culture maraîchère. Bonnes références. S'adresser au Syndicat.

142. — Demande MENAGE pour gardiennage d'une propriété, région Saint-Colombin (Loire-Inf.). S'adresser au Syndicat.

143. — On demande MENAGE sans enfant, homme cultivateur-vigneron, femme employée maison. S'adresser au Syndicat.

Chemins de Fer de l'Etat

MI-CARÈME DE NANTES. Le jeudi 19 mars 1936, des billets spéciaux réduction de 50 %, pour Nantes, seront délivrés au départ de toutes les gares des sections de lignes ci-après :

Nantes aux Sables-d'Olonne, Clisson à Bressuire, Nantes à Pornic, Paimbœuf à Saint-Hilaire-de-Chalon, Sainte-Pazanne à La Roche-sur-Yon, Commaquiers à Croix-de-Vie-Saint-Gilles, Nantes à Rennes, Nantes à Segré, Quimper à Savenay (Nantes).

Les fêtes de la Mi-Carême de Nantes sont chaque année très brillantes. C'est donc une occasion de profiter des prix très réduits pour assister à ces fêtes.

Aperçu de quelques prix : Les Sables-d'Olonne : 24 fr. — La Roche-sur-Yon : 17 fr. — Pornic : 13 fr. — Blain : 9 fr. — Clisson : 6 fr.

AVIS AU PUBLIC

Les Chemins de fer de l'Etat informent le public que les trains N.N., N.C.D., D.C.N. et D.N. (Nantes-Dieppe et vice-versa) ne sont plus déviés et reprennent, par conséquent, leur circulation normale.

Par suite la relation de jour du train N.D. avec l'Angleterre, qui avait été suspendue, est rétablie.

NOS MERCURIALES

Grains et Farines

MARCHÉ RÉGLEMENTÉ DE PARIS. Paris, le 4 mars.

BLES. — Clôture. — Tendance irrégulière. Disponible cote officielle, 95 ; courant, 98.75 à 99 ; prochain, 101.75 ; mai, 104.25 ; 3 d'avril, 104.25 à 104.50 ; 3 de mai, 106.75 à 107, tous payés.

FARINES. — Sans affaires.

Courant, 130 vend. ; prochain, 129 ach. ; mai, 130 ach. ; 3 d'avril et 3 de mai, incotés.

Voici les Cours officiels des céréales et farines dans notre région à ce jour :

Nantes, le 5 mars.

Farine de froment..... 141
Blé libre nouveau..... 95/94
Avoines grises ou noires..... 88
Avoines bigarrées..... 84
Sarrasin Bretagne..... 106
Son bonne fabrication, région..... 52/51

Cours du Bétail

SYNDICAT DE LA BOUCHERIE DE NANTES ET DE CAMPAGNE

Cours du 28 février

VEAUX : 489. — Le kilo sur pied : Ire qualité, 4.25 à 5.75, Moyenne, 5. Pour la campagne, à déduire 0.80 ; donc moyenne, 4.20.

BŒUFS : 15. — Le demi-kilo net : Devant : Ire qualité, 2 à 3 fr. ; 2e qual., 1.50 à 2 fr. ; 3e qual., 0.90 à 1.25. — Derrière : Ire qualité, 3.25 à 4.25 ; 2e qual., 2.50 à 3.25 ; 3e qual., 1.75 à 2.25.

MOUTONS : 211. — Le demi-kilo : Ire qualité, 6.75 à 7.50 ; 2e qual., 5 à 6 fr. AGNEAUX. — Sans tarif.

Légumes et Primeurs

MARCHÉ DU CHAMP DE MARS

Nantes, le 4 mars.

Artichauts, les 12, 13 fr. — Betteraves, les 12, 3 fr. — Carottes vieilles, le kilo, 0 fr. 30. — Carottes nouvelles, le paquet, 2 fr. — Céleri rave, les six, 4 fr. — Céleri blanc, les six, 3 fr. 50. — Choux-pommes, les 16, 15 fr. — Choux-fleurs, la pièce, 1 fr. 50. — Choux Bruxelles, le kilo, 2 fr. — Cresson, les 12, 6 fr. — Chicorées, les 12, 3 fr. — Endives, le kilo, 2 fr. — Escalotes, les 12, 3 fr. — Epinards, le kilo, 1 fr. 50. — Laitues, les 20, 3 fr. — Mâche, le kilo, 1 fr. 50. — Navets, le paquet, 1 fr. 50. — Noix, le kilo, 4 fr. — Oseille, le kilo, 1 fr. 50. — Oignons, le kilo, 0 fr. 30. — Pommes, le kilo, 3 fr. — Pissenlits, le kilo, 3 fr. — Poireaux, la botte, 4 fr. — Radis, les 12, 3 fr. — Salsifis, le paquet, 1 fr. 50. — Scorsonères, le paquet, 1 fr. 20. — Pommes de terre, le kilo, 0 fr. 40.

MARCHÉ DES INNOCENTS

Paris, le 4 mars.

POMMES DE TERRE

Les 100 kilos, marchandise vrac, sur wagon départ :



— Non, Renat n'est pas disposé ! riposta le petit garçon en s'enfonçant dans un fauteuil, Renat déteste le dessin, il n'aime au monde que la musique... Mais j'ai bien peur que votre Myrto ne soit un mauvais professeur, maman, ajouta-t-il désigneusement.

Pendant ce temps, la voiture emportait Myrto vers la gare. Il eût paru naturel qu'une de ses cousines l'accompagnât jusque-là. Mais cette idée n'était vraisemblablement pas venue à l'esprit d'aucune des jeunes comtesses. Myrto apprenait déjà qu'il existerait pour elle une limite dans les égards et dans la sympathie.

Un peu d'amertume lui était demeurée de ces moments passés à l'hôtel Milca, Pour la chasser, elle

entra dans une église et pria longuement, épanchant son cœur fatigué en laissant couler doucement ses larmes. Puis, réconfortée, elle gagna son logis.

Sur le palier du quatrième étage, Albertine causait avec son fiancé qui venait de déjeuner en compagnie de sa future famille et retournait maintenant à sa demeure. C'était un gros blond, bon garçon, très gai, qui avait une excellente place dans le commerce, Myrto le connaissait déjà, Mme Millon l'ayant présenté à Mme Elyanin aussitôt que les fiançailles avaient été conclues.

— Eh bien ! mademoiselle Myrto, ce déjeuner s'est bien passé ? demanda Albertine après que la jeune fille eût répondu gracieusement au profond salut de Pierre Roland.

— Mais très bien... Seulement, je suis contente de revenir chez...

Elle allait dire comme autrefois : Chez nous... Et elle retint les larmes qui lui montaient aux yeux en songeant qu'elle ne dirait plus ce mot si doux.

— Je suis si lasse de corps et d'esprit que j'avais hâte d'être de retour ici, de ne plus avoir à causer, à écouter.

— Vous voudrez bien tout de même goûter à notre soupe, mademoiselle Myrto ? demanda Mme Millon qui apparaissait sur le seuil, Jean pendu à sa main. On ne vous causera pas beaucoup, pour ne pas vous fatiguer.

— Et je ne vous demanderai pas de me dire des histoires, ajouta Jean avec une générosité chevaleresque. Myrto avait bien envie de refuser, mais elle n'osa, craignant de blesser les excellentes créatures qui l'avaient entourée, durant ces tristes jours, d'attentions affectueuses et discrètes.

Elle s'assit donc le soir à la table des Millon, et pas une minute la modeste toile cirée, le couvert commun, les mets fort simples et le service fait par ses hôtesse ne lui firent regretter la table splendide, le menu délicat et le service impeccable de l'hôtel Milca. Ici elle se sentait aimée, là-bas acceptée seule-

ment... Et Myrto était de celles qui font passer les satisfactions du cœur infiniment au-dessus de celles du bien-être et des raffinements d'élégance.

Quelques jours plus tard, un billet de la comtesse Zolanyi informait Myrto que le prince Milca acceptait que sa mère s'occupât de la fille de sa cousine. Il fallait donc que la jeune fille s'appâtât aussitôt pour son départ et prit toutes les dispositions relatives à la vente des quelques meubles qui ornaient le petit logement.

Ceux que Myrto désirait conserver trouvèrent place chez une voisine qui acceptait, moyennant une faible rétribution, de les garder dans une pièce inutilisée. Les autres furent vendus avantageusement par les soins de Mme Millon, à qui Myrto confia quelques souvenirs très chers mais trop encombrants pour être emportés.

— Et je soignerai bien vos fleurs, mademoiselle Myrto ! dit la brave dame en étendant la main vers le bow-window, le jour où Myrto quitta définitivement le cher petit logis.

C'était, pour la jeune fille, une consolation de penser qu'elle serait remplacée ici par ses voisines, les dames Millon échangeant, à l'occasion du prochain mariage d'Alber-

tine, leur logement pour celui-là dont les pièces étaient plus vastes.

Toutes deux, avec le petit Jean, accompagnèrent Myrto à la gare lorsqu'elle fut revenue du cimetière où elle avait été dire une dernière prière sur la tombe de sa mère. La jeune fille pleurait silencieusement en se séparant de ses humbles mais véritables amies, qui trouvaient moyen, jusqu'au dernier moment, de l'entourer d'attentions.

— Vous nous écrirez quelquefois, mademoiselle Myrto ? demanda Albertine en tamponnant ses yeux gonflés.

— Oui, oh ! oui ! Jamais je n'oublierai combien vous avez été bonnes, toutes deux !

— Ah ! si nous avions pu seulement vous conserver près de nous ! soupira Mme Millon. Le train s'ébranlait, Myrto vit bientôt disparaître ces visages amis... Et elle s'enfonça dans le coin du compartiment en se disant qu'une nouvelle vie, pleine d'interludes, commençait pour elle.

La famille Zolanyi ne parlait que le surlendemain, Myrto passa donc cette journée et celle du lendemain à l'hôtel Milca. L'attitude de ses parentes se précisait telle qu'elle l'avait sentie déjà : chez la comtesse, une bienveillance assez froide, chez Ter-

ka, une réserve polie, chez Irène, une indifférence légèrement dédaigneuse, et à certains instants tant soit peu agressive. Quant à Mitzi, elle semblait se modeler sur sa sœur aînée, et Renat, agité par la perspective du départ, avait autre chose à faire que de s'occuper de celle qu'il appelait la remplaçante de Fraulein.

Myrto comprit ainsi, dès le premier moment, qu'elle serait moralement isolée dans cette famille, et qu'il ne lui fallait pas compter trouver une amitié chez ces cousines de son âge qui ne l'acceptaient pas tout à fait comme une des leurs.

Les Zolanyi s'arrêtèrent au passage huit jours à Vienne, où la comtesse avait quelques arrangements à régler. Le prince Milca possédait dans cette ville un palais magnifique, décoré avec le luxe le plus exquis. Mais, pas plus que dans l'hôtel de Paris, rien ne décelait ici la présence habituelle ou même accidentelle du maître. Terka, à qui Myrto fit un jour cette remarque en parcourant à sa suite les admirables salons, répondit brièvement :

— Non, le prince Milca ne quitte plus Voraczev.

Dans les rares occasions où la comtesse et ses enfants parlaient du prince, ces derniers désignaient toujours leur frère de cette façon céré-

monieuse, et tous, même l'indépendant Renat, prenaient un ton où la déférence se mêlait à une sorte de crainte.

Les voyageurs arrivèrent par une belle soirée de mai à la petite gare qui desservait le château de Voraczev. Deux voitures attendaient. La comtesse et ses filles montèrent dans la première, Myrto, Fraulein Rosa et Renat dans la seconde, où prirent place aussi les femmes de chambre. Le crépuscule tombait, Myrto ne vit que vaguement le beau paysage verdoyant qui s'étendait de chaque côté de la large route.

— Tout ça est au prince Milca... tout ça, tout ça ! disait Renat en étendant la main de tous côtés, vers les forêts dont la ligne sombre barrait l'horizon. Je ne peux pas vous montrer jusqu'où, et il vous faudra longtemps pour connaître tout. Nous irons en voiture, cela m'amusera de vous montrer... Il y a un lac si joli !... Et le Danube n'est pas loin, vous verrez. Le prince Milca a un petit yacht où il se promène quelquefois avec Karoly.

— Qui est Karoly ? demanda Myrto.

— Karoly, c'est son fils.

— Ah ! le prince est marié ? dit-elle avec surprise, car jamais elle n'avait entendu faire allusion à une princesse Milca.

(A suivre).

SAINT-ETIENNE-DE-MONTLUC
Poulets, la couple, gros 32 à 35 fr., moyens 30 à 32 fr., petits 28 à 30 fr.; canards, la pièce, 15 à 18 fr.; pigeons, la couple, 10 à 12 fr.; lapins, la pièce, 12 à 15 fr.; œufs, la douzaine, 3,60; beurre, le demi-kilo, 8,75 à 9 fr.; veaux, le kilo sur pied, 4 à 5,25.

LA ROCHE-BERNARD
Blé rouge, 95 fr.; blanc, 90 fr.; avoine, 62 fr.; blé noir, 110 fr.; seigle, 63 fr.; foin, les 500 kilo, 100 fr.; paille, 110 fr.; Poulets, la couple, gros 32 à 36 fr., moyens 25 à 30 fr., petits 14 à 22 fr.; canards, la pièce, 10 à 12 fr.; oies, 28 à 30 fr.; pigeons, la couple, 8 à 10 fr.; lapins, la pièce, 13 à 18 fr.; œufs, la douzaine, 3 à 3,25; beurre, le demi-kilo, 8 à 9 fr.; cidre nouveau, la barrique, 190 fr.; droits en sus. Beufs gras, le kilo sur pied, 2,40 à 2,70; bœufs de travail, la paire, 2,900 à 3,800 fr.; vaches grasses, le kilo, 1,80 à 2,10; vaches laitières, 900 à 1,600 fr.; taureaux, le kilo, 1,75 à 2 fr.; veaux, la paire, 1,700 à 2,400 fr.; veaux de lait, le kilo, 4,50 à 5,30; génisses, la pièce, 750 à 900 fr.; moutons, le kilo, 5,50 à 6,50.

NOZAY, 2 mars.
Cidre ordinaire, 130 à 135 fr. la barrique, droits en sus.
La couple : poulets jeunes et gras, 24 à 32 fr. (8 à 8,25 le kilo vif); poules vieilles, 18 à 20 fr.; lapins, la pièce, 8 à 12 fr. (3,25 à 3,50 le kilo vif).
Beurre en gros, le kilo, 15 fr.; au détail, 16 à 16,25; œufs, 3,50.

GUERANDE
Beurre, le demi-kilo, 8-8,25; œufs, la douzaine, 4-4,50; poulets, la couple, petits 13-24 fr., moyens 25-32 fr., gros 34-42 fr.; pigeons, 10 fr.; lapins, la pièce, 11-20 fr.; canards, 12-18 fr.; carottes de Guérande, le kilo, 1,25; oignons, 1 fr.; choux-fleurs de pays, la tête, 1 fr.

FOIRES DE GUERANDE
On nous avise que, depuis l'an dernier, les foires de Guérande (sauf celle du 2 janvier) sont fixées au 1^{er} et 3^e mercredi de chaque mois. Nos lecteurs voudront bien en tenir compte.

SAINT-PERE-EN-REIZ, 4 mars.
Beufs de travail : amenés 56, vendus 20, de 2,700 à 4,000 fr. la paire;

jeunes bœufs, taures et taureaux maîtres : amenés 29, vendus 19, de 800 à 1,500 fr.; vaches pleines ou en lait : amenées 88, vendues 52, première qualité 1,900 fr., deuxième, 1,350 fr., troisième de 450 à 800 fr.

CLISSON
Blé, 90 fr.; farines, 140 fr.; avoine, 90 fr.; blé noir, 100 fr.; son, 60 fr.; pommes de terre, 30 à 40 fr.; paille, les 500 kilos, 125 fr.; Poulets, la couple, gros 30 à 34 fr., moyens 25 à 29 fr., petits 23 à 24 fr.; pigeons, la couple, 8 fr.; lapins, la pièce, 8 à 15 fr.; œufs, la douzaine, 3,75 à 4 fr.; beurre, le demi-kilo, 7 à 9 fr.; Beufs gras, le kilo sur pied, 2,25 à 3,25; bœufs de travail, la paire, 2,800 à 4,500 fr.; vaches grasses, le kilo, 2 à 3,25; vaches laitières, l'unité, 1,000 à 1,800 fr.; veaux, le kilo, 4,50 à 5,25; pores, 4,70; pores de lait, 120 à 160 fr.

Le Gérant : R. FAIVRE.

Le Syndicat décline toute responsabilité quant à la teneur de la Publicité et des Annonces.

Foires et Marchés de la Semaine

Lundi 9 mars. — Pouancé, Les Sorinières, Saint-Fiacre, Saint-Lumine-de-Coutais.
Mardi 10. — Boussay, Derval, Le Loroux-Bottereau, Paimboeuf, Puceul.

Mercredi 11. — Assérac, Escoubac, Guéméné-Penfao, Herbignac, Saint-Philbert-de-Grandlieu.
Jeu 12. — Aigrefeuille.
Vendredi 13. — Chauvé.
Samedi 14. — Guenrouët, Treffieux.
Dimanche 15. — Nantes.

Au printemps, dépurez votre sang

L'hiver nous abat, use nos réserves, fatigue nos organes et accumule les toxines dans notre sang. Au printemps, sous l'influence d'une force mystérieuse, toutes ces toxines se multiplient et le sang rapidement se trouve empoisonné. Et c'est parce que notre sang est chargé de poisons que nous nous portons mal. Les maux d'estomac, les troubles digestifs, la constipation, les rhumatismes, l'anémie, les misères féminines, les maladies de la peau, n'ont pas d'autre source qu'un sang vicié. C'est pourquoi en soignant notre sang nous allons à la source de ces maux saisonniers.

Aux maux que la nature inclemente nous envoie, la nature a donné un remède : ce sont des « simples », des herbes de la flore alpestre que le Père Gérardus, du monastère de Durbon (Dauphiné), a été amené à étudier et dont il a composé sa célèbre TISANE DÉPURATIVE. C'est donc une médication naturelle, fruit d'une expérience séculaire.

Depuis très longtemps je souffrais de constipation accompagnée de maux de tête, vertiges, j'avais employé sans résultat un nombre considérable de produits. Sans espoir j'ai essayé votre Tisane des Chartreux de Durbon et j'ai été surpris des bons résultats produits. Mes selles sont maintenant régulières, mon sang circule mieux et mes maux de tête ont disparu.

Voyant cela je fais suivre le traitement à toute ma famille et tout le monde s'en ressent beaucoup mieux.

M^{me} BLANGIN,
76, boulevard Sainte-Agathe, Nice.

TISANE DES CHARTREUX DE DURBON
Tisane, le flacon, 14,80
Baume, le pot, 8,95
Pâtes, l'unité, 8,50
Dans les Pharmacies.
Renseignements et attestations : Lab. J. BERTHIER, à Grenoble

Par son action sur le sang, qu'elle purifie, qu'elle débarrasse de ses toxines, elle est souveraine dans toutes les affections chroniques dont un sang vicié est responsable. La TISANE des CHARTREUX DE DURBON s'impose au printemps à tous ceux qui se sentent « patraques », état si voisin de la maladie. Agréable et facile à prendre, elle permet de se soigner sans interrompre ses occupations. C'est de plus une médication économique puisque chaque flacon contient environ 35 doses.

1^{er} Mars 1933.
M^{me} BLANGIN,
76, boulevard Sainte-Agathe, Nice.

Voyant cela je fais suivre le traitement à toute ma famille et tout le monde s'en ressent beaucoup mieux.

M^{me} BLANGIN,
76, boulevard Sainte-Agathe, Nice.

TISANE DES CHARTREUX DE DURBON
Tisane, le flacon, 14,80
Baume, le pot, 8,95
Pâtes, l'unité, 8,50
Dans les Pharmacies.
Renseignements et attestations : Lab. J. BERTHIER, à Grenoble

RELIGIEUSE donne secret pour guérir Pipi au lit et Hémorroïdes. Maison NERA, à Nantes

CULTIVATEURS !
VITICULTEURS !
Essayez pour TOUTES vos CULTURES les
Engrais Organiques
H. Chaigneau
BORDEAUX
Vous serez étonnés des résultats
Cinq usines en France

Je suis in-fa-ti-ga-ble à l'ouvrage depuis que j'ai ma ration de RIZ
Je travaille avec ardeur et sans peine car cette nourriture savoureuse et saine me donne des forces !
Donnez le riz à vos chevaux sous forme de « paddy » (riz non décortiqué) après l'avoir fait tremper une heure environ.
Ecrire : BUREAU DU RIZ
62, Rue de Richelieu — PARIS

QUE VOUS SOYEZ ACHETEUR !...
d'une **ECREMEUSE**
d'une **MACHINE A COUDRE**
d'un **TANDEM**
d'une **BICYCLETTE**
Course - Route
Dame ou Enfant
Une seule Marque mais la Meilleure
STELLA
La plus connue
La plus appréciée
Catalogues - Renseignements
Liste des Représentants
FONTEAU, Fabricant
21, Chaussée de la Madeleine, NANTES
En vente chez tous les AGENTS de la Marque **STELLA**

Chaussures LETOURNAUX
7, Rue Guépin - NANTES - Place Bretagne
DE LA QUALITÉ - DES PRIX - MAISON DE CONFIANCE
Grand Choix de CHAUSSURES Fantaisies et Classiques
Spécialité pour Pieds sensibles, Femme et Homme
Remise 5 % aux Membres du Syndicat sur présentation de leur carte

VÊTEMENTS
SIGRAND
NANTES - 16, Rue du Calvaire - NANTES
Exposition générale
ET MISE EN VENTE DE NOS
COSTUMES RECLAME PRÊTS A PORTER
POUR HOMMES
248 F
POUR JEUNES GENS
228 F
CHEMISERIE - BONNETERIE
CHAPELLERIE

GRANDE QUINZAINES DE LITERIE
E. Lefroid
PLACE DE LORRAINE ANGERS 16, RUE D'ALSACE
RUE BARILLERIE, 14 NANTES QUAI DE PENTHIÈVE
ET NOUS VOUS OFFRIRONS... TIMBROR
BON à retourner pour recevoir gratuitement notre CATALOGUE GÉNÉRAL